

Saguenay, le 19 novembre 2015

N/Réf. : 401308248

Objet : Demande d'accès aux documents concernant le lot 37, rang 7, canton de Demeulles à La Doré

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 13 novembre dernier concernant l'objet précité.

Le document suivant est accessible. Il s'agit d'un certificat d'autorisation, 5 septembre 2012, 2 pages.

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués, et ce, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

Vous avez droit de recours de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles de loi précités.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 418 695-7883, poste 347.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

SG/ns

p. j.

Original signé par

Sophie Gauthier
Répondante régionale
de l'accès aux documents

Saguenay, le 5 septembre 2012

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 22)

Monsieur Carol Gagnon
4941, avenue des Prés
La Doré (Québec) G8J 1A5

N/Réf. : 7610-02-01-1097400
400962714

Objet : Exploitation d'une carrière avec procédés de concassage et de tamisage

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 5 août 2012, reçue le 24 août 2012, et complétée le 31 août 2012, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Exploitation d'une carrière avec procédés de concassage et de tamisage située sur le lot 37, rang 7, canton de Demeulles, municipalité de La Doré, MRC Le Domaine-du-Roy, aux coordonnées suivantes : MTM (SCOPQ) Nad 83 : fuseau 8, N 5 392 423.1, E 369 345.1

L'aire d'exploitation possède une superficie de 3,945 hectares. L'épaisseur maximale d'exploitation est de 29 mètres.

L'exploitation se fera, en tout temps, à 1 mètre au-dessus de la nappe phréatique et aucun rabattement artificiel de la nappe phréatique n'est permis.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire intitulé « *Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière* », daté et signé le 5 août 2012 par M. Carol Gagnon, 9 pages et 2 annexes.

- Courriel de *art.53-54* adressé à Mme Raymonde Harvey, ayant pour objet : « Carrière Carol Gagnon », du 31 août 2012, 12 h 10, 1 page et 1 annexe.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

art.53-54

ÉT/RH/il

Édith Tremblay
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise du Saguenay – Lac-Saint-Jean